Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210216-2021021614-DE

Délibération n°20210216-14

Ville d'Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le onze février deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 février 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Marco PUAUX, Benoît ROYER et Renaud VAHE.

Absents excusés : Messieurs Dominique POITEAUX et Guy REGNIER.

Procurations : M. Dominique POITEAUX à Mme Véronique FIOLET,
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX.

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 19 (17 présents et 2 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h50

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210216-2021021614-DE

Délibération n°20210216-14

Objet : Délibération autorisant la signature d'une convention avec le Département pour la mise à disposition d'équipements sportifs au Collège des 7 Vallées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune met à disposition du Collège des 7 Vallées la salle Lepers et le dojo.

Pour cette mise à disposition le Département verse à la commune une participation financière.

Afin d'encaisser les recettes, nous devons signer la convention financière d'utilisation des équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention financière d'utilisation des équipements sportifs.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à encaisser les recettes.**
- **DE DIRE que pour l'année 2020, la recette s'élève à 3 700 € (3 500 € pour la Salle Louis Lepers et 200 € pour le Dojo).**

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le seize février deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS